

## SEANCE DU JEUDI 28 AVRIL 2016

Présents : Mme TARGNION, Présidente,  
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.  
M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER, KRIESCHER, Mmes  
FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM MAGNERY, MESTREZ, Mmes  
MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN-DE WAUWER,  
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.  
M. CORMAN, Chef de corps a.i.  
Mme BOGAERTS, Secrétaire f.f.  
[[Décisions n°0026 à 0039]]

### LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 25.

#### **0026 Procès-verbal des résolutions prises au cours des séances du Conseil de Police du jeudi 18 février 2016 - Approbation**

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 18 février 2016.

#### **0027 Compte 2015 - Arrêt provisoire**

Entendu Monsieur le Comptable spécial présenter l'analyse du compte de la zone de police Vesdre et plus particulièrement souligner que celui-ci dégage un important boni d'un montant de 352.537,50 euros; expliquer les raisons principales de ce boni à savoir : la non-utilisation de la totalité des frais de personnel (du fait notamment des décalages qui peuvent exister entre les départs et les remplacements) et la non-utilisation de la totalité des frais de fonctionnement (en raison notamment de l'utilisation des stocks de fournitures non reconstitués); poursuivre en mentionnant la diminution des dépenses de dette du fait entre autres de la réduction des taux d'intérêts ; ajouter dans son analyse du bilan, que la trésorerie se porte très bien en raison des avances des administrations communales, du boni 2015 ainsi que d'une erreur de la part du fédéral qui a versé trop; conclure en évoquant la dette en diminution du fait notamment du peu d'investissements dans les bâtiments actuels compte tenu des perspectives de la nouvelle cité administrative et globalement de la très bonne exécution du compte 2015 ;

Entendu Monsieur Degey remercier Monsieur le Comptable spécial pour le travail réalisé; souligner l'impact des dépenses en personnel sur le boni dégagé et, partant, s'interroger sur les perspectives du compte 2016 étant donné certains renforcements en personnel opérés comme par exemple pour les maîtres-chiens et plus largement en raison des événements dramatiques bien connus; poser dans la foulée deux questions, à savoir : « ne doit - on pas craindre des dépenses supplémentaires dont notamment

CONSEIL DE POLICE - JEUDI 28 AVRIL 2016

des heures supplémentaires ? », « une modification budgétaire sera-t-elle à envisager en juin ?, et si oui, « y aura-t-il une augmentation de la dotation police ? » ;

Entendu Monsieur le Chef de corps confirmer que le travail policier s'est accru en 2015 et en 2016 mais que cela ne devrait pas avoir un impact majeur sur les heures supplémentaires car celles-ci font l'objet d'un suivi et qu'à sa connaissance aucune sonnette d'alarme n'a été tirée à ce jour; poursuivre en signalant que la charge de travail accrue pourrait constituer un problème éventuel en nombre d'heures de week-end du fait des patrouilles « terro » bien que l'on ait pu compter sur une aide du fédéral; conclure en précisant que la zone essaye de se montrer vigilante et regardante au niveau de l'impact budgétaire des mesures prises ;

Entendu Madame la Présidente préciser que la ville de Verviers décidera au besoin de demander une évaluation de la situation au Comptable spécial pour prévoir la suite et évaluer la dotation communale à venir ;

Entendu le Chef de corps compléter les informations déjà communiquées en précisant que certaines prestations de week-end, par exemple celles faites à Zaventem, ne sont pas toujours contrôlables ;

A l'unanimité des membres présents ;

ARRETE

provisoirement les comptes de la police locale pour l'exercice 2015 comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	20.017.602,23	208.702,94	20.226.305,17
- Non-Valeurs	0,14	0,00	0,14
= Droits constatés net	20.017.602,09	208.702,94	20.226.305,03
- Engagements	19.665.064,59	407.856,45	20.072.921,04
= Résultat budgétaire de l'exercice	352.537,50	-199.153,51	153.383,99
Droits constatés	20.017.602,23	208.702,94	20.226.305,17
- Non-Valeurs	0,14	0,00	0,14
= Droits constatés net	20.017.602,09	208.702,94	20.226.305,03
- Imputations	19.518.843,20	267.021,04	19.785.864,24
= Résultat comptable de l'exercice	498.758,89	-58.318,10	440.440,79
Engagements	19.665.064,59	407.856,45	20.072.921,04
- Imputations	19.518.843,20	267.021,04	19.785.864,24
= Engagements à reporter de l'exercice	146.221,39	140.835,41	287.056,80

ORDONNE

qu'ils soient, après publication, transmis au Gouverneur de la Province de Liège, et au Ministre de l'Intérieur, pour être arrêtés définitivement.

**0028 Compte 2015 - Contrôle de caisse du Comptable Spécial**

Entendu le comptable spécial préciser que le contrôle de caisse est en fait une compétence du collège de police ;

A l'unanimité des membres présents ;

PREND POUR NOTIFICATION

Le procès-verbal de vérification de caisse arrêtée au 31 décembre 2015.

**0029 Compte 2015 - Formulaire T - Report des engagements et des crédits budgétaires sur 2016**

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

Le formulaire T définitif.

**0030 Finances - Portefeuille d'assurances - Marché public conjoint - Participation de la Zone de Police Vesdre**

Entendu Madame la Présidente souligner la possibilité de réaliser de la sorte des économies d'échelle ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- De prendre part au marché public conjoint, Ville de Verviers - CPAS - Zone de Police, portant sur un audit des assurances ;
- De prendre part au marché pour la gestion de l'ensemble du portefeuille d'assurances.

**0031 Personnel - Mobilité - Phase 2016/01 - Ouverture d'emplois - Augmentation du nombre d'emploi - Ratification**

Entendu Monsieur le Chef de corps apporter des explications au dossier et préciser que l'intention de la zone était de procéder à un détachement d'un policier mais que celui-ci a été refusé par la police fédérale en raison du plan « Canal » et que dès lors il a fallu porter le nombre d'emplois INP vacants de une à deux unités ;

A l'unanimité des membres présents,

RATIFIE

la décision n° 0053 du Collège de Police du 2 mars 2016 décidant d'augmenter le nombre d'emplois inspecteur vacants à la mobilité 2016/01 à 2, par le biais de l'erratum.

**0032 Personnel - Calog - Recrutement - Niveau A - Clôture**

Entendu le Chef de corps expliquer que l'ouverture d'emploi dont question remonte à plusieurs mois, soit au départ de la zone de police en juillet 2015 de la Cheffe de service GRH, Madame N. Nicolaï, et que depuis une autre solution a été trouvée en interne via le glissement d'un membre du personnel ;

A l'unanimité des membres présents,

RATIFIE

la décision n° 0037 du Collège de Police du 4 février 2016 décidant de clore la phase de recrutement Niveau A P4002F1506.

**0033 Personnel - Calog - Recrutement externe urgent - Vu l'urgence, décision du Collège - Proposition de ratification**

Entendu Monsieur P. KRIESCHER signaler qu'au vu du mot « recrutement externe » il a été dans un tout premier temps quelque peu inquiet mais puisqu'il ne s'agit pas de cela il se dit rassuré tout en s'interrogeant sur la neutralité financière de l'opération; poursuivre en précisant qu'il est bien conscient de la complexité du montage réalisé et qu'il considère la proposition comme positive pour le personnel mais qu'il souhaiterait si possible un complément d'information; s'interroger sur la nécessité de recourir à l'urgence puisqu'il s'agit d'une régularisation; remercier de la proposition faite qui rencontre l'intérêt des personnes et souligner qu'il reste quelques cas semblables parmi les membres du personnel pour lesquels il conviendra d'être attentif ; conclure en faisant le lien avec le boni du compte évoqué en début de séance, boni pour partie lié à la maîtrise des frais de personnel ;

Entendu le Chef de corps confirmer la complexité du dossier mais souligner qu'il est neutre financièrement ; expliquer qu'il s'agit au départ d'un contrat de travail qui reposait sur les absences partielles de plusieurs personnes mais qui a placé au fil du temps le membre du personnel concerné dans une situation précaire compte tenu de l'évolution de la situation des personnes qu'il remplaçait ; et partant, qu'il est devenu nécessaire de rechercher une solution en urgence ; préciser enfin qu'il s'agit d'un niveau B présent dans la zone qui continuera à être payé comme niveau B ;

A l'unanimité des membres présents,

**RATIFIE**

la décision n° 0063 du Collège de Police du 14 avril 2016 décidant d'ouvrir un emploi contractuel de niveau B temps plein pour une durée de 12 mois dans le cadre d'un recrutement externe urgent et d'ouvrir cet emploi par mobilité lors de la phase qui succède à la désignation dudit emploi par recrutement externe urgent.

**0034 Personnel - Cadre opérationnel - Mobilité 2015/04 - Commissaire - Clôture**

Entendu Madame la Présidente préciser que la clôture de la phase de mobilité 2015/04 - Commissaire Chef de service et/ou pilote fonctionnel » est due au désistement des 2 candidats ayant initialement postulé ;

A l'unanimité des membres présents ;

**DECIDE**

De clore la phase de mobilité 2015/04 (n° de série 0063) - Commissaire Chef de service et/ou pilote fonctionnel.

**0035 Infrastructure - Maison de Police de Mangombroux (MPM) - Bail emphytéotique - Approbation**

A l'unanimité des membres présents ;

**DECIDE**

d'approuver le texte du bail emphytéotique adapté par la Ville de Verviers et de procéder à sa signature.

**0036 Equipement fonctionnel collectif - Acquisition de boucliers tactiques d'intervention - Détermination du mode de passation du marché**

Entendu Monsieur le Chef de corps expliquer que suite aux événements liés au radicalisme violent, il est apparu nécessaire de renforcer la sécurité des membres du personnel par l'acquisition notamment de boucliers tactiques, l'objectif étant double, à savoir, comme déjà mentionné la sécurité du personnel mais aussi la sécurité de la population ;

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 7.813,89 € - ayant pour objet l'acquisition de 9 boucliers tactiques d'intervention.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via une procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après :

Budget extraordinaire 2016 - Allocation n° 330/744-51/04 - « Achat divers matériel » - Solde initial : 161.000 Euros.

**0037 Equipement fonctionnel individuel - Acquisition de polos bicolores - Détermination du mode de passation de marché**

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 30.291,76 € - ayant pour objet l'acquisition de polos bicolores pour une durée maximale de quatre années.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché stock en procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:  
Budget extraordinaire 2016 - Allocation n° 330/744/51-04 - « Achat divers matériel ».

**0038 Télématique - Installation d'un système de vidéo-surveillance du complexe cellulaire - Détermination du mode de passation du marché**

A l'unanimité des membres présents;

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 24.793,38 € - ayant pour l'installation d'un système de vidéosurveillance à l'Hôtel de Police.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via une procédure négociée sans publicité.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:

Budget extraordinaire 2016 - Allocation n° 330/723-60/07 - « Aménagement en cours d'exécution des bâtiments » - Solde initial : 35.000 Euros.

Présents : Mme TARGNION, Présidente,  
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.  
M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER, KRIESCHER, Mmes  
FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM MAGNERY, MESTREZ, Mmes  
MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN-DE WAUWER,  
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.  
M. CORMAN, Chef de corps a.i.  
Mme BOGAERTS, Secrétaire f.f.  
[Décisions n°0039 à 0042]

**COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

Madame Sylviane BOGAERTS, Chef du service « Stratégie, développement et communication » présente un diaporama sur l'évolution de la criminalité au sein de la Zone Vesdre entre 2009 et 2015.

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 30.**

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 40.**

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire f.f.,



Sylviane BOGAERTS

La Présidente,

Muriel TARGNION